

La mobilité électrique à Paris

Juillet 2015



Objectifs spécifiques :

- **60% de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation intra-muros sur la période 2001-2020**
- **Atteindre un niveau maximal d'émissions de 500 000 teqCO₂ pour l'ensemble des transports à Paris intra-muros**
- **Amélioration de la qualité de l'air et diminution de la pollution atmosphérique**
- **Plan de lutte contre la pollution liée au trafic routier**

25%
à 2020



- 10 000 locations par jour Autolib' en 2014
- Plus de 80 communes adhérentes à Autolib'
- 580 stations de recharge électrique
- Subvention d'aide à l'achat aux véhicules électriques
- 6 millions d'euros investis pour l'installation de bornes de recharges électriques en voirie
- Expérimentation de scooters électriques en libre service

Le parc électrique et hybride dans la flotte municipale en 2014

- 18% de véhicules
- 54 berlines et utilitaires (0% des berlines et citadines en diesel)
- Expansion importante du parc de deux-roues électriques
- 10 sites d'autopartage équipés progressivement en véhicules électriques
- Développement du vélopartage électrique

Pour répondre à la nécessité d'améliorer la qualité de l'air à proximité des axes routiers et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la capitale, objectifs du Plan Climat Énergie de Paris, plusieurs mesures sont en cours de mise en œuvre autour du trafic automobile parisien. Le sujet de **la mobilité électrique pour un usage moins polluant des véhicules** est une de ces actions.

Succès phare depuis 2011, **Autolib' met à disposition plus de 2 000 véhicules électriques** répartis sur Paris et les communes avoisinantes. Pour **inciter les Parisiens à abandonner leur véhicule personnel polluant ou à se reporter vers d'autres modes de déplacement**, la Ville apporte un soutien financier pour l'aide à l'achat d'un véhicule électrique ou pour des abonnements aux services de transports.

En septembre 2013, une nouvelle subvention venait aider les **taxis parisiens dans l'achat de véhicules hybrides rechargeables et de véhicules 100% électriques** : 4 000 euros pour l'achat d'un véhicule hybride rechargeable, 6 000 euros pour une voiture 100 % électrique.

Pour subvenir aux besoins de ces véhicules électriques, Paris **installe progressivement des bornes de recharge pour un investissement de 6 millions d'euros**. Fin 2014, la capitale disposera de plus d'un millier de ces bornes devenant

l'un des réseaux de bornes de recharge électrique le plus dense d'Europe. Ces bornes, accessibles aux professionnels et aux particuliers, se répartiront entre les stations Autolib', les stations-service du boulevard périphérique et l'emplacement de zones de livraisons. Les copropriétés sont également sollicitées pour en équiper leurs locaux.

En 2015, la Ville installera 250 bornes de recharge supplémentaires.

Côté vélo, Paris expérimentera prochainement le Vélib' électrique et développe en parallèle une offre d'utilitaires électriques en libre-service - **Utilib'** - à destination des professionnels

Enfin, l'administration parisienne n'est pas en reste sur le sujet et adapte également sa flotte municipale à la mobilité électrique : voitures et scooters électriques en auto-partage, engins de propreté électriques...

Focus

Autolib', location de véhicules électriques en trace directe

Autolib' est géré par le syndicat mixte Autolib' Métropole. Il s'agit d'un service public de location en "trace directe" sans retour obligé du véhicule au point de départ. Véritable succès depuis son lancement, plus de 2,7 millions de voitures avaient été louées fin 2013. Le nombre d'abonnés dépasse aujourd'hui les 100 000 avec plus de 10 000 locations par jour avec des pics les week-ends et le soir après 20 heures.

Autolib' s'inscrit dans le cadre de la politique de déplacement développée par la Ville de Paris depuis 2001, qui vise à permettre à chacun de disposer d'un moyen de transport adapté à ses besoins.

[Le site d'Autolib'](#)

Les bornes de recharges électriques

En France, depuis le début de l'année 2013, il s'est vendu 1 véhicule électrique et 5 véhicules hybrides par heure. Pour répondre à la demande des utilisateurs et encourager le passage aux véhicules électriques, Paris met à disposition près de 600 bornes de recharge ; faisant ainsi de Paris la ville offrant l'un des réseaux de bornes de recharge électrique le plus dense d'Europe.

A terme, chaque station Autolib' proposera une borne « tierce » à disposition des utilisateurs privés propriétaires de véhicules électriques. Les livreurs pourront utiliser de façon privilégiée en journée des bornes publiques installées sur des places de livraison dans tous les arrondissements de la capitale. La nuit, ces mêmes bornes seront à disposition des résidents du quartier. C'est la société *Sodetrel*, filiale d'EDF, qui assure pendant 2 ans (2014/2016) la supervision et l'exploitation de ces nouvelles bornes alimentées à 100% par une énergie verte, hydroélectrique ou solaire. Des bornes à recharge rapide, 20 minutes maximum par véhicule, seront également installées dans les stations-service situées le long du boulevard périphérique.

Les taxis propres à Paris

Pour connaître tout le [dispositif spécifique aux taxis propres dans paris](#).

L'expérimentation des bennes de collecte de déchets électriques

Depuis février 2015, quatre bennes de collecte à motorisation électrique de grand gabarit sont expérimentées dans 3 arrondissements parisiens. Plus silencieuses, non polluantes, économiques ; leurs émissions de gaz à effet de serre sont réduites de près de 95% par rapport à une motorisation thermique.

Seule benne électrique avec batteries de nouvelles générations sur le marché, une adaptation des infrastructures de remisage est à prévoir en vue de leur déploiement.

En savoir plus

La mobilité électrique dans l'administration parisienne

- Objectifs spécifiques pour l'administration à 2020 :
 - **Intégrer 5% de véhicules électriques dans le parc municipal**
 - **Intégrer 15% de véhicules hybrides dans le parc municipal**
- Objectif 2014 - 2015 :
 - **50% des véhicules neufs à motorisation électrique ou hybride en remplacement des citadines, berlines et petits utilitaires**
 - **0% de citadines et berlines diesel**

Pour sa flotte municipale, la Ville de Paris veille à développer progressivement l'acquisition et l'utilisation de véhicules électriques et/ou hybrides. En 2014, sur près de 2600 véhicules, chiffre en baisse continue depuis 2008, elle compte 54 véhicules hybrides dont 3 rechargeables, 12 véhicules légers électriques, 13 scooters électriques et 9 vélos à assistance électrique. Et depuis 2012, le parc des deux-roues thermiques est renouvelé avec des scooters électriques ou des vélos électriques. Fin 2014, le parc de la Ville ne comptait plus aucune berlines et citadines diesel en ayant investi 5 millions d'euros.

La Ville de Paris est très attentive au développement des flottes de véhicules électriques dans la capitale, en particulier au sein des grands groupes d'entreprises. En lien avec l'Observatoire des véhicules d'entreprise, il est proposé de réfléchir à la mutualisation de ces flottes mais aussi des points de recharge tout en privilégiant les recharges lentes nocturnes pour éviter de déstabiliser à terme le réseau et de recharger avec une électricité très carbonée.

La Ville réfléchit également à s'équiper progressivement de véhicules moins polluants pour la collecte des ordures ménagères ou le nettoyage des chaussées afin de diminuer la pollution et le bruit. Différents engins hybrides et électriques de nettoyage de la rue et de collecte des déchets sont ainsi testés en vue de leur intégration suivant le retour d'expérience. Il a été observé un gain de consommation de l'ordre de 30%: pour les laveuses hybrides. D'ores et déjà, 3 véhicules utilitaires électriques ont été mis en service en 2010 pour la collecte des objets encombrants et 9 balayeuses de trottoirs électriques ont été mises en services en 2012.

En termes de recherche et développement, les services municipaux assurent une veille technologique sur les solutions de mobilité électriques et des expérimentations sont mises en œuvre sur des engins spécifiques tels que les hybrides rechargeables (VHR).

- VOIR LA FICHE SUR LE PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION PARISIENNE (PDAP)
- VOIR LA FICHE « LE PLAN DE QUALITÉ DE L'AIR »
- VOIR LA FICHE « PARIS PIÉTONS »

Mots clefs : mobilité, gaz à effet de serre, administration, territoire